

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération
N° DEL110722-10

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie à huis clos (article 6, II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020), sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; Mme Marie-Josée SANTONI ; M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Jean-François OTTOMANI ; Mme Lisa FRANCISCI ; Mme Nadine ACHILLI FABRE ; Mme Muriel ELEGANTINI ; M Pierre-Louis PIERI ; M Jules François PAOLI ; M Albert PIREDDA ; M André POLINI.

Etaient représentés : M Jean-Jacques FRATICELI par M André ROCCHI ; M Franck PAOLI par M Vincent SUSINI ; M Toussaint BARBONI par Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; M Filippu Anto ANGELI par M Pierre-Louis PIERI ; Mme Marie-Pierre GAMBOTTI par M Christian PAOLI ; Mme Sandrine MURGIA par M Sébastien GUIDICELLI ; M Esteban SALDANA par M Albert PIREDDA ; Mme Dominique VILLARD-ANGELI par M André POLINI ; Mme Nicole FARENC par Mme Nadine ACHILLI-FABRE.

Secrétaire de séance : Mme Lisa FRANCISCI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 18	Absents : 0	Représentés : 9	Votants : 27
Vote pour : 27	Vote contre : 0	Abstention : 0		
Affichage en date du : 12.07.2022	Convocation : 04.07.2022			

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES.

L'accueil périscolaire est un service municipal de la commune de Prunelli-di-Fium'Orbu à caractère social et éducatif, dont la finalité est d'accueillir les enfants scolarisés au sein des écoles maternelles et élémentaires publiques de Prunelli-di-Fium'Orbu, avant et après la classe.

Le règlement intérieur, adopté en séance du conseil municipal du 25 août 2017, par délibération DEL250817-02, doit être modifié, compte tenu des nouveaux éléments affectant les différents services scolaires et périscolaires, à compter de la rentrée de septembre 2022.

-Vu le règlement intérieur Cantine/Périscolaire/ALSH adopté par le conseil municipal du 25 août 2017 approuvé par délibération du conseil municipal DEL250817-02 ;

-Vu le projet de modification dudit règlement intérieur (cf. annexe) ;

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20220711-DEL110722-10-DE
Date de réception préfecture : 19/07/2022

Délibération
N° DEL110722-10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-Entériner le projet de modification du règlement intérieur de l'ALSH/périscolaire/cantine de la commune.

-D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

